



# **VÉNINOV VIVRA !**

## **Les travailleurs ne lâcheront pas !**



**Troisième mois d'occupation de  
l'usine pour sauver les emplois.**

**Une société pillée,  
vidée de sa richesse  
par des propriétaires successifs,  
par des requins de la finance.**

Des travailleurs qui se battent pour leur emploi.  
Pour ne pas pointer au pôle emploi

**RASSEMBLEMENT DE LUTTE  
POUR L'EMPLOI À VÉNINOV**

***MARDI 8 NOVEMBRE***

11 heures

A Véninov. 2, rue Eugène Maréchal. Vénissieux.

L'audience du Tribunal de Nanterre du 25 octobre où nous nous sommes rendus, 20 personnes en délégation, n'a pas statué sur la légalité des « *arrangements financiers entre amis* » de Gordon Brothers et des anciens actionnaires.

C'est pourtant ce que nous attendions tous pour la reprise de l'activité avec le redémarrage de la production.

Le tribunal a renvoyé l'audience à ce mardi 8 novembre.

## **QUI VEUT GAGNER DU TEMPS ?**

Plus que jamais nous exigeons de la puissance publique qu'elle mette ses actes en correspondance avec ses paroles.

Si la priorité du gouvernement et de ses représentants est l'emploi, qu'il prenne ses responsabilités. Qu'il fasse condamner le groupe spéculatif Gordon Brothers.

Le groupe Alkor-Vénilia a cédé, pour un euro symbolique 6 hectares de terrain dans Vénissieux, le nom, les brevets, les machines et le stock à un vautour, le « fond de liquidation » Gordon Brothers dont le but est de faire de l'argent, pas de relancer les entreprises. Un scandale !

Cette situation, à Véninov comme dans toutes les entreprises touchées par des mesures de suppressions de postes, est une nouvelle fois la démonstration que les travailleurs et leurs organisations syndicales doivent avoir les moyens légaux de contrôler ce qui se passe dans les entreprises, de comprendre les mauvais coups qui se préparent parfois des années à l'avance, de savoir tout ce qui est versé aux actionnaires et tout ce qui leur sert à la spéculation financière. Tout doit être transparent. Ils doivent savoir où va l'argent de leur travail. Les organisations syndicales doivent avoir, par les comités d'entreprises, un droit de veto sur les décisions prises en secret dans les conseils d'administration.



**La solidarité des travailleurs n'est pas  
un vain mot.**

**TOUS AU RASSEMBLEMENT  
POUR L'EMPLOI À VÉNINOV**

